

Bulletin d'information de décembre 2015



Mairie de Lagny

930 rue Principale
60310 Lagny

Tel : 03 44 93 01 05

Mail : mairie-de-lagny60310@wanadoo.fr
Site internet : www.lagny.fr

Ouverture du secrétariat de mairie

Le mardi de 14 h à 15 h 30

Le Jeudi de 13 h à 15 h 30

Le vendredi de 18 h à 19 h 30

Permanence des élus :

Le mardi de 17 h 30 à 18 h 30

Le vendredi de 18 h à 19 h 30



L'édito du Maire



Chers habitants, habitantes,

L'année 2015 fut marquée par beaucoup d'événements et malheureusement par des évènements très tristes.

Cette année des attentats ont touché notre pays. Beaucoup de nos compatriotes ont perdu la vie. Je dirai même que des barbares leur ont retiré la vie. Ayons une pensée pour toutes ces familles qui ont perdu un proche.

Après cette petite incartade nationale, revenons maintenant à notre commune.

J'ai une pensée en cette fin d'année pour toutes les familles qui ont perdu un être cher. Mais j'ai également une pensée aux personnes touchées par la maladie, mais aussi aux familles qui vivent au quotidien près d'eux.

Je tiens à vous remercier tout particulièrement pour avoir compris ma candidature à l'élection Départementale du mois de mars. Et bien sûr de m'avoir permis d'être élu avec plus de 75% des voix dans notre commune. Ne voyez rien de politique dans cette candidature, comme je vous l'ai dit avant cette élection je ne prendrai aucune carte dans un parti, je continuerai à défendre ce que je crois juste comme je l'ai toujours fait et à me battre pour que notre commune et notre territoire soit attractifs. Encore merci pour votre soutien.

Encore une fois notre équipe municipale a travaillé sans compter pour que notre village ait un bon cadre de vie. Nous sommes également très vigilant sur nos dépenses pour pouvoir continuer de promouvoir le bien vivre à LAGNY.

Malgré la baisse des dotations de l'état et l'obligation d'appliquer toutes les nouvelles lois qui s'imposent à nous chaque année, sans compensation bien-sûr de leur part.

Quelques travaux paysagers ont été réalisés à plusieurs endroits dans la commune malgré plusieurs vols de plantes nous avons continué cette action. Mais nous avons également fait la rénovation de notre monument aux morts ainsi que la rénovation du mur du cimetière et de celui du mur arrière du presbytère ont également été réalisés.

Une autre grande décision prise par le conseil municipal est l'achat de la maison de M. et Mme Schneider à côté de la salle des fêtes. Elle sera dédiée aux associations et à la culture, la cour permettra aux personnes qui louent la salle de savoir leurs



enfants en sécurité à l'extérieur de celle-ci. Pour cet achat nous n'avons pas eu besoin de faire appel à l'emprunt n'y de toucher à l'excédent des exercices précédents. Il est financé par les économies faites cette année sur notre budget principal.

Vous avez pu voir depuis quelques jours des nouvelles décorations de Noël. Cette initiative sera poursuivie sur plusieurs années afin de couvrir tout le village.

Pour 2016 l'accent sera mis sur la création de trottoirs dans la Base Rue, Rue du Ponchet et si le temps nous le permet Route de SUZOY ainsi que quelques espaces paysagers.

Au mois de janvier le siège de la Mairie sera totalement au 930 rue principale où est actuellement le secrétariat. Étant donné la réglementation sur les personnes à mobilité réduite nous ne pouvons plus faire de mariage à l'étage ni de réunion.

Le périscolaire lui reprendra le lieu à côté de la cantine ancienne Mairie.

Encore une fois nos associations se sont mises en quatre pour que nos festivités communales ou autre soit une réussite totale (randonnée, Fête communale, brocante, 14 juillet, etc...). Elles ont proposé des nouveautés comme notamment le dessin ou encore la gym. Je remercie ces membres ainsi que tous les bénévoles pour leur dévouement.

Je félicite également le Conseil Municipal des Jeunes pour avoir réalisé cette belle initiative en organisant une marche au profit du Téléthon. Pour une première organisation cela a été une grande réussite, bravo les jeunes vous avez démontré que dans un monde qui est de plus en plus individualiste, que l'on peut penser aux autres.

Je tiens à remercier le personnel administratif, technique ainsi que le personnel du SIRP pour leur travail et leur sérieux tout au long de l'année au service de la collectivité.

Il nous reste encore du travail mais notre équipe est prête à relever tous les défis, et notre préoccupation première, restera, bien entendu le bien-être de nos habitants.

Pour cette nouvelle année je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour une bonne et heureuse année 2016 pour chacune et chacun d'entre vous.

Sébastien NANCEL votre Maire et Conseiller Départemental

Sommaire :



Le Village

- Retour sur ...

P 5 à 9

- Patrimoine

P 8

- Agenda

P 10 à 11

La vie à Lagny avec les associations

- Retour sur

P 12 à 15

- Agenda

P 14 à 15

- Informations utiles

P 16 à 20

- Bulletin d'inscription cérémonie
des vœux de la municipalité

P 21



Rédaction, Conception et réalisation : La commission Communication

Nathalie Schmitt, Caroline Leuregans, Sandrine Minard, Delphine Guilbert, Thierry Lazzati, Michael Sanchez.

Comité de relecture : Sébastien Nancel, Pascal Capillon, Dominique Gorecki, Michael Sanchez

La commune de Lagny

Retour sur :

Les travaux dans la commune :

Les travaux de rénovation du monument aux morts :



Les travaux de rénovation du monument aux morts sont terminés. Mise à part la réfection de la peinture des noms des morts pour la France gravés sur le monument lui-même qui sera effectuée courant 2016.

Nous avons souhaité rendre au monument son lustre d'antan perdu au fil des années. Ce monument a été inauguré le 16 mai 1926, il avait déjà été modifié à plusieurs reprises.

Nous avons aussi souhaité réorganiser l'ensemble. Le monument en granit gris qui est gravé des noms des morts pour la France en 1914/1918 et la plaque en marbre blanc qui elle est gravée avec le nom des morts pour la France en 1939/1945 a été décentrée volontairement pour la mettre en valeur à côté de la stèle avec le message du Général de Gaulle s'adressant aux Français.

De cette manière chaque monument est mieux identifié et les défunts des différentes guerres pourront être commémorés lors de la cérémonie s'y rapportant.

Reste à la nature de faire son œuvre en faisant pousser les végétaux fraîchement plantés sur cet aménagement.



La commune de Lagny

Retour sur :

Les travaux dans la commune :

Les plantations et espaces verts de la commune :



Les plantations continuent aux grés des saisons et des arrivages.
L'aménagement du talus rue de Noyon est en cours avec des plantes couvre sol.
Nous avons investi dans de nouveaux bacs à fleurs et bancs pour aménager la place du secrétariat de mairie.
Les anciens bacs ont été déplacés rue de Suzoy.



La commission espace vert se réunit le dimanche matin pour planter les végétaux selon les plans élaborés lors de leurs réunions de travail.

Malheureusement les végétaux ont une nouvelle fois été volés devant la mairie. Malgré tout, la commission ne se décourage pas et au contraire y trouve encore plus de la motivation d'embellir le village en faisant abstraction de ces incivilités.

Une plainte a été déposée en Gendarmerie, qui prend très au sérieux le problème et enquête afin de faire cesser ces délits dans le village.



Les décorations de Noël :



Cette année, sous l'impulsion de la commission communication, nous avons choisi de modifier et d'agrémenter un petit peu les décorations de Noël dans la commune.

Nous avons investi dans de nouvelles illuminations de Noël à installer sur les candélabres de la commune. Un plan d'investissement sur 4 ans a été prévu pour illuminer notre village. Nous avons choisi de regrouper les illuminations, décorations et nos sapins de Noël par zones plutôt que de les étaler sur nos 6 km de rues où l'effet décoratif serait peu visible car trop diffus. Cette année nous avons équipé la rue principale, l'année prochaine ce sera la rue de Suzoy, ensuite la rue basse et la rue de l'église.

Philippe l'employé communal, Michael Sanchez et Sébastien Nancel ont mis en place les sapins qui ont ensuite été décorés par le comité des fêtes.

Les illuminations de Noël ont été mis en place par Dominique Gorecki, Philippe l'employé communal, Sébastien Nancel et Michael Sanchez, après de multiples problèmes de reports de livraison et de soucis techniques. Ces petits contretemps rendent le résultat final encore plus appréciable juste avant les fêtes.

La commune de Lagny

Retour sur :

La cérémonie du 11 novembre 2015 :

Cette commémoration était la première depuis la rénovation du monument aux morts. De nombreux habitants en ont donc profité pour venir rendre hommage aux disparus de la grande Guerre et constater la qualité de la rénovation de l'ensemble.

Les enfants de Lagny en classe de CM1 et CM2 de Cuy, ont lu une lettre sur laquelle ils ont travaillé en étudiant la guerre 14/18. Cette lettre de mars 1916 écrite par Mr Gaston Biron à sa mère relatant la bataille de Verdun où il combattit transmet toutes les souffrances physiques et morales ainsi que les horreurs qu'ont vécu ces soldats.

Ensuite ce fut au conseil municipal des jeunes de Lagny de lire à l'assemblée une lettre qui a été lu le jour de l'inauguration du monument en 1916 par Mr Akermann. Lettre rédigée par ses camarades, les anciens déportés et prisonniers civils de la commune de Lagny, adressée au Préfet et relatant leurs vécu pendant la guerre.

Ces deux lectures témoignent de l'envie de nos jeunes de connaître l'histoire de cette terrible guerre et particulièrement comment l'ont vécu les habitants de Lagny et de la région.

Nos jeunes, par leurs présences et leurs actions nous ont montré que commémorer ces moments tragiques lors de ces dates symboliques n'est pas seulement le rôle des aînés et bien qu'elles soient de plus en plus nombreuses, les familles, toutes générations confondues, devraient être présentes en plus grand nombre encore pour entretenir collectivement notre devoir de mémoire.

Ensuite, comme à chaque cérémonie, peut-être pour dédramatiser ou pour savourer cette liberté chèrement acquise par nos aînés, c'est autour d'un verre de l'amitié que l'assemblée s'est réunie.



La commune de Lagny

Patrimoine



Lagny

Noir et blanc



La commune de Lagny

Retour sur :

Le téléthon par le conseil municipal des Jeunes :



Les ados du conseil municipal des jeunes ont choisi une noble cause pour leur premier projet. Une marche pour récolter des fonds pour l'AFM Téléthon.

Ils ont fait preuve d'une grande motivation, travaillé le projet, se sont heurtés à quelques soucis d'organisation et ont appris à les surmonter pour au final avoir la satisfaction du devoir accompli et la fierté d'avoir réussi leur projet.

Nous sommes fiers d'eux.

Ce sont 78 marcheurs de la commune et des alentours qui ont répondu présents et qui ont permis de récolter **431.51 €** pour le téléthon.

Téléthon



**Mission accomplie
les jeunes !**



La Bouquinerie :



Le projet Bouquinerie travaillé par la commission communication a vu le jour grâce à la générosité des habitants à qui nous adressons un immense merci pour leurs dons de livres.

Nous avons proposé deux rendez-vous. Le samedi 17 octobre où 8 familles ont pu emprunter 46 livres et le samedi 21 novembre où 7 familles (dont 5 nouvelles) ont emprunté 48 documents. C'est un début prometteur qui, n'en doutons pas, ne tardera pas à prendre de l'ampleur.

Grâce à la générosité des donateurs et au stock de livre de la mairie nous sommes en mesure de proposer au prêt des romans adultes récents ou plus anciens, des livres documentaires et de nombreux livres pour enfants.

**Prochain rendez-vous le 16 janvier 2016
de 14 h30 à 17h 30.**

N'hésitez pas à nous rendre visite.



La distribution des colis des aînés :

C'est avec grand plaisir que l'équipe municipale ira à la rencontre de nos Aînés pour leur remettre le traditionnel colis de Noël

Le samedi 19 décembre 2015 de 9 h à 13 h

L'équipe municipale est toujours très bien accueillie, c'est pour cela que ce moment est attendu avec impatience.

Le petit cadeau de fin d'année de la municipalité :

Comme tous les ans la municipalité a décidé d'offrir un petit cadeau à chaque foyer de la commune pour cette nouvelle année qui s'annonce bientôt.

Cette année, la municipalité a choisi un agenda siglé Lagny.

Les conseillers les distribueront dans les boîtes aux lettres des habitants entre Noël et Jour de l'an.

Et en attendant, la municipalité vous souhaite de Joyeuses Fêtes.



La commune de Lagny

L'agenda

Les Vœux de la Municipalité :



On vous attend nombreux le dimanche 03 janvier 2016 à 11 h à la salle des fêtes pour partager un moment agréable autour d'un verre de l'amitié en se remémorant l'année 2015 tout en discutant des projets de cette année 2016 qui commencera tout juste.

INVITATION

Mr Sébastien Nancel

Maire de Lagny

Conseiller départemental

*Vice-président de la Communauté
de commune du Pays des sources*



Ses Adjoints,
Et l'ensemble du Conseil Municipal de Lagny,
ont le plaisir de vous inviter,
à la cérémonie des Vœux de la municipalité
qui se tiendra le
Dimanche 03 janvier 2016
A 11h à la salle des fêtes de Lagny



Halloween avec le comité des fêtes :



En milieu d'après-midi, tout un petit monde grouillant et bariolé, a sillonné les rues de notre village.

Sorcières, fantômes, princesses et pirates se sont donnés rendez-vous pour une fin de journée de frayer !

Organisé par le Comité des Fêtes de Lagny, le défilé d'Halloween s'est déroulé dans la joie et les rires, enfants et parents réunis.

Les habitants, avisés du passage ont également joué le jeu et les sacs se remplissaient bien vite de bonbons et friandises.

A la salle des fêtes, les bénévoles du Comité des Fêtes de Lagny ont offert un goûter, et chaque enfant est reparti avec son sachet de bonbons.



Les 30 ans de Lagny Omnisports :

Lagny-Omnisports avec une centaine de ses adhérents ont fêté les 30 ans du club lors d'une soirée festive à la salle des fêtes de Suzoy.

Le président actuel Louis François a présenté les anciens présidents: Thierry Deforceville, Sébastien Nancel, Claudine Despret, Paulette Bouchain, et chacun a tour à tour évoqué son passage au club.

Le président a rendu hommage à Casimir MUZINSKI, aujourd'hui décédé, qui a créé le club de Lagny-Omnisports, toute la salle a applaudi en sa mémoire.



La vie à Lagny avec les associations

Retour sur

Les cours de gym tonic avec le comité des fêtes :



Bravo Mesdames

Les cours de gymnastique ont commencé depuis la rentrée. Ces cours de gym tonic sont assurés par Ludovic Bamboux professeur très dynamique. Beaucoup de personnes ont déjà répondu présentes et ce n'est pas moins de 15 adhérentes de toutes générations confondues qui y participent déjà, dans la joie et la bonne humeur. Tout ce petit monde vient transpirer au rythme de la musique sous l'œil vigilant du coach qui corrige et adapte les exercices au cas par cas. Ce qui remporte un franc succès.

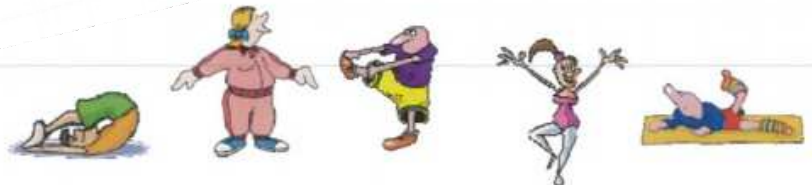
N'hésitez surtout pas à venir les rejoindre, des places sont encore disponibles. Une séance découverte est offerte avant toute adhésion. Rendez-vous le jeudi soir de 19h à 20h à la salle des fêtes de Lagny (sauf pendant les vacances scolaires).



On se bouge à Lagny !

NOUVEAU
COURS DE GYM TONIC
 POUR ADULTES
 RENFORCEMENT MUSCULAIRE – STRETCHING –
 - Tous niveaux – accessible à tous -

Tarif : 80 € pour l'année



Prévoir tapis de sol ou serviette, et tenue adaptée
 Renseignements et inscriptions : 06.82.59.21.38 (Nathalie)

Proposé par le Comité des Fêtes de Lagny

SALLE DES FETES DE LAGNY
TOUS LES JEUDIS DE 19H A 20H

(pas de cours pendant les vacances scolaires)

La vie à Lagny avec les associations

Retour sur

Les cours de dessin avec Virginie :

Un nouveau cours de dessin a vu le jour à Lagny.

Il se déroule tous les mardi soir dans la salle des fêtes du village de 18 h 30 à 19 h 30. Virginie Lefevre, diplômée du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur en Arts Plastiques, et d'un brevet d'Art, anime cet atelier.

Le cours de dessin s'adresse à l'adulte débutant souhaitant s'initier au dessin aussi bien qu'au pratiquant expérimenté voulant améliorer ses compétences techniques et approfondir une démarche de création.

Des explications théoriques et des exercices pratiques permettent à chacun de se familiariser avec les différentes techniques existantes.

De nombreuses méthodes sont proposées dans ce cours, parmi lesquelles il est possible de faire son choix : crayons, fusain, sanguine, pastel, aquarelle, peinture acrylique, gouache, peinture à l'huile, craies grasses et techniques mixtes.

Virginie peut vous donner un cours, mais aussi vous apporter une aide pour une réalisation d'œuvre choisie.

Vous souhaitez apprendre à dessiner avec un professeur ? Et tout cela, dans une ambiance décontractée et conviviale ? Alors venez vite, il reste des places !



COURS DE DESSIN

A partir du 22 septembre

POUR ADULTES ET ADOLESCENTS
(à partir de 15 ans)

ANIME PAR VIRGINIE LEFEVRE

NOUVEAU à LAGNY



Découvrir les différentes techniques de dessin ou se perfectionner
Technique crayon graphique / Fusain / Encre de chine / Crayon de couleur / Peintures / Pastel ...



Salle des Fêtes de Lagny

le mardi de 18 h 30 à 19 h 30 (hors vacances scolaires)

Renseignements et inscriptions dès maintenant au 06.26.40.95.95

TARIF : 50 € pour l'année

Organisé par Le Comité des Fêtes de Lagny

La vie à Lagny avec les associations

Retour sur

L'arbre de Noël avec le comité des fêtes :

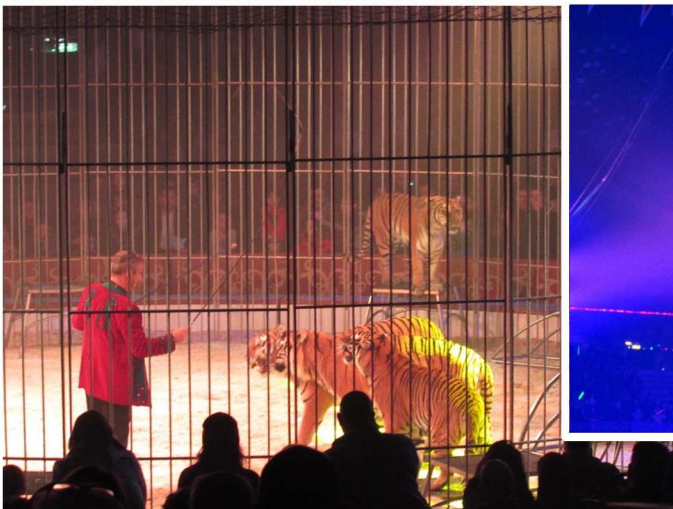
ARBRE DE NOËL 2015

Le comité des fêtes de Lagny a invité les enfants de la commune à assister au Spectacle de Noël « sensations » sous le grand chapiteau de Margny les Compiègne.

Ce spectacle de 2 h 15 était « un feu d'artifice » de 12 attractions sélectionnées parmi les plus grands festivals mondiaux par des artistes de cirque de différentes nationalités.

Il y avait entre autre des numéros, d'acrobates, d'équilibristes et un splendide numéro de drapé aérien, suivi de mat chinois, de dressage où les singes, tigres, et chevaux ont rencontrés nos 53 enfants de la commune accompagnés de certains parents et encadrés par les bénévoles du comité des fêtes.

Ce spectacle de cirque pour fêter l'arbre de Noël est une excellente idée, bravo au comité des fêtes pour ce choix, les petits et les grands en ont encore les yeux qui pétillent.



Informations utiles

L'informatique n'a pas encore permis de tout simplifier et les documents administratifs inondent toutes les familles.

Mais attention, tous n'ont pas la même valeur. Voici quelques indications qui peuvent vous être utiles à l'archivage de vos documents.

A CONSERVER SUR SOI

- carte d'identité
- permis de conduire
- carte de sécurité sociale et carte de mutualiste
- carte de groupe sanguin

10 ANS

- tout document concernant la construction
- gros travaux ou réparations
- correspondance avec le syndic
- décompte des charges
- talons de chèque, relevés bancaires

3 MOIS

- extrait de naissance
- certificat de concubinage

30 ANS

- avis de remboursement d'un sinistre ou d'un accident corporel

1 AN

- certificat de ramonage
- facture des transporteurs
- chèque bancaire (1 an et 8 jours pour le présenter à l'encaissement)
- ordre de prélèvement automatique
- récépissé d'envoi de recommandé

Jusqu'à la Retraite

- certificats de travail
- bulletins de salaire

2 ANS

- contrat de travail (après sa résiliation)
- quittance de prime d'assurance voiture
- facture de petits appareils ménagers
- facture d'eau
- facture de téléphone

TOUTE LA VIE

- contrat de mariage
- donation
- livret de famille
- jugement d'adoption
- jugement de divorce
- succession
- titres de pension
- titres de propriété
- contrat d'assurance-vie
- dossiers médicaux
- certificats de vaccination
- livret de caisse d'épargne
- documents concernant un accident de travail

4 ANS

- copie des déclarations d'impôt
- avis d'imposition
- relevé de banque (en cas de contrôle fiscal)
- redevance TV
- facture d'achat automobile
- mandat postal
- note de médecin ou de dentiste
- versement des allocations familiales

LIMITE DE VALIDITE

- facture des objets de valeurs: aussi longtemps que les objets pour une éventuelle indemnisation vol
- bons de garantie: pendant toute leur durée
- dossiers scolaires: pendant la durée des études
- devis: jusqu'à l'établissement de la facture
- police d'assurance: jusqu'à la résiliation
- états de lieux: jusqu'au remboursement du dépôt de garantie

5 ANS

- Arrérages de rentes et de pensions alimentaires
- baux de location (1 an après le départ du logement)
- facture EDF/GDF
- documents concernant le chômage

Informations utiles

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Où s'adresser	Pièces à fournir	Mode de règlement
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE		
Mairie du lieu de naissance	Date de naissance filiation: fils(le) de...et de ...	Gratuit Enveloppe timbrée
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE		
Mairie du lieu de mariage	Date du mariage noms et prénoms des époux	Gratuit Enveloppe timbrée
EXTRAIT D'ACTE DE DECES		
Mairie du lieu du décès ou du domicile du défunt	Date du décès nom et prénoms du défunt	Gratuit Enveloppe timbrée
DECLARATION DE NAISSANCE		
Mairie du lieu de naissance	Certificat médical de naissance Livret de famille ou CNI	Gratuit
CARTE D'ELECTEUR		
Mairie du domicile	CNI ou passeport Justificatif de domicile	Gratuit
CERTIFICAT DE CONCUBINAGE		
Mairie du domicile	CNI des 2 concubins Justificatif de domicile(en cas de refus présence de 2 témoins)	Gratuit Aucune obligation de délivrance
CARTE GRISE		
Préfecture Sous-Préfecture Certaines Mairies	Justificatif d'identité, de domicile Ancienne carte grise barrée Certificat de vente Demande d'immatriculation Contrôle technique pour véhicule de moins de 4 ans	Coût variable en fonction du département et de la puissance fiscale
PERTE OU VOL DE PAPIERS		

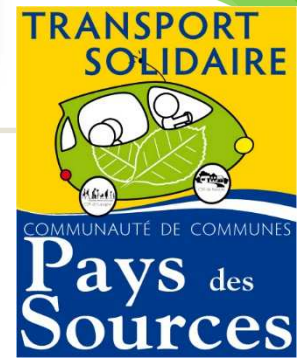
CNI, permis de conduire, passeport, carte grise.....

Faire une déclaration de perte ou de vol à la Gendarmerie ou auprès de la Police Nationale. Un récépissé de déclaration de perte ou de vol valable 2 mois (1 mois pour la carte grise) vous sera remis gratuitement

N.B.: Pour toute demande de papiers administratifs et d'Etat Civil, il peut être requis par les services de la Mairie des pièces ou justificatifs complémentaires



Informations utiles



Le Pays des Sources et les Centres Sociaux Ruraux de Lassigny et de Ressons-sur-Matz ont mis en place un service de transport à la demande intitulé « **Transport Solidaire** ».

Un service de transport accompagné, à la demande

Le service «Transport Solidaire» est un service de transport à la demande à vocation sociale financé par le Pays des Sources. Les chauffeurs vous accompagnent et vous aident pour vos courses, vos rendez-vous médicaux, vos démarches administratives

C'est facile !

1

S'inscrire en Mairie

Les inscriptions se font uniquement en mairie.

2

Réserver deux semaines à l'avance

Par téléphone au **03 44 42 71 10**

*Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30*

3

Se laisser transporter à destination

4

Régler au retour

Si possible en espèces ou bien par chèque.
Le chauffeur vous remettra un reçu avec le relevé du transport effectué.



Pour qui ?

Ce service s'adresse aux habitants du Pays des Sources, sans véhicule et/ou sans permis (*personnes âgées isolées et/ou dépendantes, familles isolées, jeunes*). Sous condition d'adhérer au service.

Comment adhérer ?

Pour adhérer au service, il suffit de s'inscrire en mairie et de s'acquitter (lors du premier transport) de la carte d'usager du Centre Social.

Par quel moyen ?

Le service est doté d'un véhicule climatisé et équipé pour le transport des enfants. Il peut transporter jusqu'à 4 personnes.

Pour aller où ?

Suivant les motifs de votre déplacement vous pourrez aller :

- pour **les courses**, sur le Pays des Sources (supérettes, marchés, commerces locaux, ...)
- pour **raison médicale**, jusqu'à 30 km autour du Pays des Sources (Compiègne, Noyon, Montdidier, Roye, Chauny ...) *Sauf déplacements pris en charge par l'assurance maladie.*
- pour **les démarches administratives**, dans l'arrondissement de Compiègne.

Quand ?

Les transports se font **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.**

Comment réserver ?

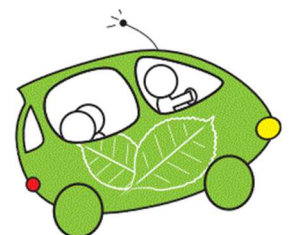
Pour utiliser le service « Transport solidaire », il faut réserver par téléphone au **03 44 42 71 10** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Quel tarif ?

Le tarif est fixé à 3€ par heure et par personne transportée. (Incluant un forfait de 60km). Le transport est gratuit pour les moins de 10 ans (accompagnés d'un adulte).

Exemple pour une personne :

1 heure	3 €
1 heure et demie	4,50 €
2 heures	6 €



Pour toute information, téléphoner au 03 44 42 71 10

Informations utiles

La déchetterie de Lassigny

Les conditions d'accès

Le SMVO a mis en place un système de contrôle par carte d'accès afin d'améliorer l'accueil des usagers particuliers ou professionnels. Ce système de gestion informatique permet d'assurer le contrôle des usagers et le suivi de la déchetterie (fréquentation, flux des déchets...).



Comment obtenir une carte ?

Les particuliers, les collectivités et les professionnels doivent remplir un formulaire disponible en déchetterie ou sur internet : www.smvo.fr

Pour les particuliers, l'accès est gratuit sur l'ensemble du réseau VERDI (soit 22 déchetteries). Consulter le règlement intérieur des déchetteries à l'usage des particuliers.



Horaire unique, c'est plus pratique !

Toutes les déchetteries du réseau VERDI ont le même horaire et cela quelle que soit la saison.

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le dimanche de 9h à 12h **Fermé : le lundi et les jours fériés**

Les habitants du Pays des Sources peuvent aussi accéder aux déchetteries d'Estrées-Saint-Denis, de Clairoix, de Noyon et de Guiscard. Renseignements :

N° Vert 0 800 60 20 02
APPEL GRATUIT



Les Encombrants

Collecte des encombrants sur rendez-vous : comment ça marche ?

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Pays des Sources a mis en place un service de collecte sur rendez-vous avec la recyclerie de Noyon. **Seuls les objets réutilisables sont collectés.** La recyclerie aide à l'insertion professionnelle et permet à la population d'acquérir des objets en bon état à prix modiques.

Pour bénéficier du service, il suffit de **prendre rendez-vous** avec la recyclerie de Noyon au

03 44 09 70 30

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Un camion de la recyclerie collectera vos encombrants chez vous aux heures fixées avec la recyclerie. **Le tonnage maximum autorisé par habitation est de 10 m³.**

Les déchets autorisés :

Tout objet non collecté avec les ordures ménagères pour des raisons d'encombrement ou de poids (ballon d'eau chaude, palette de bois,...), les objets réparables, réutilisables (machine à laver, petit électroménager, livre, vélo, meuble, vaisselle,...), tout objet provenant d'un déménagement.

Les déchets exclus de la collecte :

- Les déchets ménagers spéciaux (pot de peinture, solvant...),
- les gravats (plâtre, terre, pierre, déchet de construction...),
- les déchets végétaux, les déchets d'entreprises et commerçants,
- les déchets automobiles (pneumatique, pièce de carrosserie...),
- les matelas, les D3E* irrécupérables,...



Coupon réponse pour la cérémonie des vœux 2016

à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant
le 28 décembre 2015.

Mr Sébastien Nancel
*Maire de Lagny
 Conseiller départemental
 Vice-président de la Communauté
 de commune du Pays des sources*

Ses Adjoints,
 Et l'ensemble du Conseil Municipal de Lagny,
ont le plaisir de vous inviter,
à la cérémonie des Vœux de la municipalité
 qui se tiendra le
Dimanche 03 janvier 2016
A 11h à la salle des fêtes de Lagny



Coupon réponse pour l'invitation à la cérémonie des Vœux 2016
du dimanche 03 janvier 2016

Nom :

Prénom :

Nbr d'adulte (s) présent (s) :

Nbr d'enfant (s) présent (s) :